

Note de présentation

Modifications du texte relatif à la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR)

Comité Technique du 21 avril 2022

Conseil d'administration du 3 mai 2022

1. Présentation du contexte

Décret n° 2009-851 du 8 juillet 2009 modifié relatif à la prime d'encadrement doctoral et de recherche attribué à certains personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche

Décret n° 2021-1894 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs

La loi de programmation de la recherche prévoit que la PEDR ne s'applique plus qu'aux personnels hospitalo-universitaires, de médecine générale, aux membres de l'Institut Universitaire de France et aux lauréats d'une distinction scientifique au sens de l'arrêté du 20 janvier 2010.

Dans ce cadre, il est nécessaire qu'AMU adapte son texte interne aux nouvelles dispositions réglementaires.

2. Proposition soumise à l'avis du Comité Technique

Le texte présenté est une adaptation du texte en vigueur pour qu'il ne soit plus applicable qu'aux personnels concernés (voir document joint).